

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 27 septembre 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Municipal**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016**

**2016 DAJ 22** Approbation du contrat de cession de droits d'auteur portant sur la création de kiosques.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-21 ;

Vu le Code des relations entre le public et l'administration ;

Vu le projet de délibération, en date du 13 septembre 2016, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris d'approuver le contrat de cession de droits d'auteur portant sur la création de kiosques ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Emmanuel GRÉGOIRE, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Le contrat de cession de droits d'auteur portant sur la création de kiosques conclu entre la Ville de Paris et Mesdames Sara BENTOT et Amandine SANTOS en présence de l'EPSAA, annexé à la présente délibération, est approuvé.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer le contrat.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**